

Rapport sur l'entrepreneuriat des jeunes en Méditerranée

Le présent rapport est l'œuvre de M. Domenico Gambacorta, ancien membre de l'ARLEM, et de l'actuel rapporteur, M. Olgierd Geblewicz (président de la Région de Poméranie occidentale, Pologne). Il a été adopté lors de la 10^e session plénière de l'ARLEM, qui s'est tenue le 27 février 2019 à Séville (Espagne).

- **Introduction**

En Afrique du Nord et au Moyen-Orient, 60 % de la population est âgée de moins de 30 ans, mais le taux de chômage des jeunes y est l'un des plus élevés au monde¹. Cela signifie que les jeunes de moins de 30 ans vivent souvent dans des conditions économiques précaires, qu'exacerbent les bas salaires et une faible mobilité sociale. Garantir aux jeunes des opportunités d'emploi équitables et durables demeure une nécessité incontournable des stratégies de croissance économique, en particulier au sud de la Méditerranée. Consolider le soutien de l'entrepreneuriat des jeunes, en particulier au niveau local, constitue l'une des possibilités pour remédier efficacement aux problèmes régionaux en promouvant le développement durable, ce qui peut aussi permettre d'atténuer les facteurs d'incitation aux migrations et de favoriser l'inclusion économique et sociale des jeunes.

Encourager la croissance intelligente en renforçant par la même occasion l'entrepreneuriat innovant des jeunes est, au sein de l'Union européenne, l'un des objectifs clés de la stratégie Europe 2020. De graves problèmes continuent toutefois d'exister dans la région, allant de l'absence d'opportunités de formation professionnelle à la centralisation excessive des politiques de soutien à l'entrepreneuriat, en passant par l'accès limité aux crédits. Ces difficultés, alliées à d'autres, empêchent les jeunes de lancer et de gérer des entreprises ou des start-up rentables.

L'absence de politiques liées à l'entrepreneuriat des jeunes constitue, par conséquent, un problème pluridimensionnel qui découle de quatre facteurs corrélés. En premier lieu, les programmes de formation de nouveaux entrepreneurs et de promotion de la culture de l'entrepreneuriat auprès des étudiants font défaut dans la région. En outre, les programmes de formation professionnelle sont peu répandus. Les jeunes ne possèdent donc pas les compétences nécessaires pour lancer une entreprise ou pour innover et faire fructifier leur propre entreprise. En deuxième lieu, l'entrepreneuriat des jeunes doit être soutenu par une administration publique apte à fournir des informations et des services de manière rapide et efficace. Les jeunes entrepreneurs sont cependant régulièrement confrontés à une centralisation excessive des programmes destinés au monde de l'entreprise et à un manque de services au niveau local. En troisième lieu, le crédit demeure difficile d'accès, ce qui est hautement problématique dans la mesure où les jeunes entrepreneurs ont rarement la possibilité de financer leurs propres projets entrepreneuriaux.

L'absence de décentralisation des politiques liées à l'emploi et au marché du travail constitue une autre lacune grave. Dans plusieurs pays, les politiques tournées vers le développement local et la formation professionnelle relèvent presque exclusivement de la prérogative des gouvernements centraux. Les organismes locaux et régionaux n'ont, par conséquent, pas la voix au chapitre lorsqu'il s'agit de soutenir l'entrepreneuriat ou de promouvoir des programmes spécifiques à destination de leurs communautés. Cet état de fait entraîne également plusieurs effets préjudiciables pour la démographie régionale: les besoins du tissu économique local ne sont pas pourvus, et la migration et la fuite des cerveaux n'ont cessé d'augmenter, sans qu'il semble possible d'y remédier efficacement.

¹ Rapport sur l'entrepreneuriat des jeunes en Méditerranée, p. 3 (2018).

Les milieux politique et financier sont pourtant dotés de multiples outils et possibilités d'élaboration de solutions aux problèmes que rencontre l'entrepreneuriat des jeunes sur les rives méridionale et orientale de la Méditerranée. En ce qui concerne les aspects financiers, les pays partenaires sont répartis selon différents cadres stratégiques. Il y a par exemple les pays candidats qui cherchent à faire partie de l'Union, comme la Bosnie-Herzégovine, l'Albanie et le Monténégro, qui peuvent utiliser des instruments d'aide de préadhésion (IAP II). Ces instruments peuvent être utilisés pour améliorer le développement économique dans différents secteurs. Il y a également les pays du Maghreb et du Proche-Orient, qui ont accès à des instruments comme l'instrument de voisinage européen (IVE). En outre, en plus de ces fonds, certains États membres financent de nombreux projets à titre individuel (le GIZ en Allemagne, le FAD en France et l'AICS en Italie, parmi d'autres).

- **Finalité**

L'objectif du présent document est d'envisager, de la perspective des autorités locales et régionales, les possibilités de mesures destinées à soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et le rôle que ces autorités peuvent jouer pour aider les jeunes entrepreneurs dans la région méditerranéenne. Ce rapport comporte également des suggestions d'initiatives et de réformes possibles pour les organisations internationales et les gouvernements centraux, dans la perspective de renforcer les programmes existants dans les domaines de la formation professionnelle, de la cohésion territoriale et du soutien financier aux entreprises.

- **Recommandations**

L'ARLEM demande aux organisations intergouvernementales, en particulier à l'UE, à l'UpM et aux Nations unies de:

- 1) reconnaître que l'entrepreneuriat des jeunes est un facteur clé du développement économique de la région méditerranéenne. Il convient en particulier de mentionner les effets bénéfiques qu'une potentielle augmentation du nombre de jeunes entrepreneurs pourrait avoir dans d'autres domaines, comme les politiques sociales, la prévention de la fuite des cerveaux ou la lutte contre le chômage;
- 2) faciliter la création d'initiatives relatives aux entreprises et à la formation professionnelle au niveau local. Il convient d'établir et de promouvoir des programmes qui permettent d'acquérir les compétences essentielles en affaire et autres pour pouvoir monter une entreprise, garantir sa compétitivité sur le marché et surmonter le potentiel échec de la tentative;
- 3) étendre et renforcer les programmes visant à soutenir l'esprit d'entreprise chez les jeunes, tels que MEDUP!, Med4Jobs et Next Society, afin d'encourager l'innovation et le développement économique dans les pays du sud de la Méditerranée. Par ailleurs, l'Union européenne devrait lancer des programmes de mobilité pour donner aux jeunes entrepreneurs en provenance d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient la possibilité d'effectuer une formation pratique auprès d'entrepreneurs expérimentés dans l'un des 28 États membres de l'UE;

- 4) créer des plateformes et des initiatives visant à faciliter la coopération transfrontière entre les pays de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Par exemple, la «European Cluster Collaboration Platform» pourrait être utilisée pour développer la collaboration transnationale en Afrique du Nord et au Proche-Orient;
- 5) développer davantage d'instruments de financement et de micro-crédit pour soutenir la mise en place ou le développement de petites et moyennes entreprises, y compris dans des domaines au potentiel élevé, comme les technologies numériques, l'économie sociale, le tourisme et l'énergie;

L'ARLEM demande aux gouvernements centraux de la région méditerranéenne de:

- 6) faire participer davantage les autorités locales aux politiques liées à l'entreprise. Dans de nombreux pays de la région méditerranéenne, les autorités locales ont peu d'autonomie pour soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, ce qui a des conséquences négatives sur le tissu économique et social régional. Les gouvernements centraux sont invités à reconnaître les avantages d'une décentralisation plus importante, en particulier en ce qui concerne les fonds destinés à promouvoir l'emploi et à développer les agences pour l'emploi;
- 7) développer des stratégies de spécialisation intelligente pour aider à créer des synergies dans des domaines clés pour le développement local et régional, en utilisant des nouvelles technologies et en faisant participer les jeunes entrepreneurs à des initiatives conjointes avec les ministères du développement économique. Par exemple, les gouvernements centraux peuvent inclure un système de financement dans leurs politiques de développement régional pour garantir les fonds des PME dans des secteurs stratégiques, comme les technologies de l'information, l'agroalimentaire et l'énergie;
- 8) simplifier la législation commerciale et réduire les fardeaux administratifs et fiscaux qui pèsent sur les projets d'entreprise des jeunes afin de créer davantage de transparence pour les investissements public et privé;
- 9) mettre en œuvre une législation propice à la création et au développement d'incubateurs d'entreprises, de réseaux d'investisseurs individuels («business angels») et des fonds de capital-risque, tant dans les grandes villes que dans les petits centres urbains. En outre, les gouvernements centraux devraient simplifier la législation sur les formes alternatives de financement telles que le financement participatif;
- 10) investir davantage dans l'innovation, la recherche et le développement de la culture entrepreneuriale, en introduisant l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires à tous les niveaux. Cette initiative devrait avoir des effets positifs, non seulement en ce qui concerne l'entrepreneuriat, mais aussi en ce qui concerne les politiques d'intégration économique et sociale des jeunes, ce qui contribuerait également à prévenir la radicalisation²;

2

Rapport de l'ARLEM sur le rôle des autorités infranationales de la région de la Méditerranée dans la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent chez les jeunes (2017).

- 11) promouvoir le rôle et la participation des femmes sur le marché du travail et appuyer les réformes législatives sur le développement de l'entrepreneuriat des femmes. Une attention particulière devrait également être prêtée aux législations sociales et familiales;

L'ARLEM demande aux représentants des autorités locales et régionales de l'espace méditerranéen de:

- 12) mettre en avant les exemples de réussite où les municipalités et les régions ont soutenu avec succès l'entrepreneuriat des jeunes, ce qui pourrait être imité ailleurs. Dans ce contexte, l'ARLEM pourrait, en tant que projet pilote, récompenser les jeunes entrepreneurs qui mènent des projets visant au développement territorial durable, y compris grâce à l'innovation. L'ARLEM pourrait en particulier récompenser des projets ayant bénéficié d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat grâce aux administrations locales ou régionales. Une attention spécifique pourrait être accordée aux projets innovants générateurs d'emplois pour les jeunes et les femmes, contribuant ainsi à plusieurs buts des objectifs de développement durable (ODD), dans la lignée des recommandations et des politiques de l'UpM et de l'UE;
- 13) reconnaître le rôle que pourraient jouer les communautés de la diaspora en Europe dans la formation de jeunes entrepreneurs. Elles peuvent, par exemple, encadrer de jeunes entrepreneurs dans leurs pays d'origine et représenter les opportunités de coopération économique pour des entreprises locales. Dans ce contexte, les plateformes de médias numériques et de formation en ligne se révèlent des outils utiles de tutorat et d'encadrement;
- 14) développer des initiatives conjointes avec les chambres de commerce et les organisations d'entreprises afin de fournir un soutien spécifique aux jeunes désireux de lancer une entreprise;
- 15) créer des réseaux transfrontaliers avec d'autres organismes locaux pour entraîner les futurs fonctionnaires responsables du maintien des contacts avec les entrepreneurs. Une administration publique locale formée est indispensable à la fourniture d'une aide effective, compétente et transparente à destination des entreprises locales;
- 16) promouvoir les initiatives de communication dans les écoles locales afin d'encourager l'entrepreneuriat et de développer des initiatives conjointes avec les universités et les centres de formation pour la diffusion de la culture de l'entrepreneuriat, y compris au sein de la société civile;
- 17) soutenir la mise en place de réseaux nationaux et locaux et mettre au point des stratégies en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Une attention particulière devrait aussi être accordée à la participation des femmes dans la vie économique, politique et sociale. Comme l'ARLEM l'a reconnu dans un rapport précédent, sans véritable soutien politique, les femmes courent un risque réel de marginalisation économique et sociale³;

³ Rapport de l'ARLEM sur l'émancipation des femmes dans la région méditerranéenne (2017).

- 18) collecter des données et des statistiques en continu au sujet de l'entrepreneuriat des jeunes et publier des rapports périodiques détaillés, afin qu'il soit facile pour les organisations internationales de développer des projets dans ce domaine.

Liste des contributeurs⁴ :

- Municipalité de Chambon-Feugerolles (France)
 - Municipalité du Grand Amman (Jordanie)
 - Municipalité de Zintan (Libye)
 - Municipalité de Beit Sahour (Palestine)
 - Municipalité de Hatay (Turquie)
 - Arc Latin
 - Medcités
 - Commission interméditerranéenne de la CRPM
-

⁴

Des discussions bilatérales ont également été organisées avec la Commission européenne (direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion et direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement) et la Fondation européenne pour la formation.